



Claudine Bechet (à gauche), présidente, et Kristel Pairoux, vice-présidente de l'association Cultur'all.

Photo : pierre matgé

La culture pour tous est un droit

LUXEMBOURG L'association Cultur'all annonce la création du Kulturpass permettant aux plus démunis l'accès aux manifestations culturelles. Ce nouveau « passeport » sera en circulation à partir du 1^{er} janvier.

Les personnes se trouvant en situation de précarité financière ne se rendent que très rarement dans les lieux culturels. Afin que cette population puisse accéder à la culture, à la connaissance, l'association Cultur'all a créé un Kulturpass leur permettant de participer à la vie culturelle. Témoignages de Claudine Bechet, présidente, et de Kristel Pairoux, vice-présidente, de Cultur'all.

De notre journaliste
Isabelle Ducreuzet

Comment vous est venue l'idée de créer un Kulturpass?

Kristel Pairoux : En mai 2007, l'institut de formation social, en collaboration avec d'autres associations telles qu'ATD-Quart monde, le CLAE, etc, ont organisé un séminaire à l'abbaye de Neumünster qui s'appelait « Droits culturels, pourquoi faire? ». Lors de ce séminaire, des personnes vivant en situation de pauvreté ont apporté leur témoignage en parallèle avec des interventions plus scientifiques. Après ce séminaire, les interve-

nants ont décidé de continuer la discussion sur les questions touchant à la diversité et aux droits culturels. Puis nous avons intégré le Forum Culture qui a réalisé ce pacte culturel ayant été signé par presque tous les partis politiques. En décembre 2008, nous avons décidé de créer Cultur'all ASBL accompagnée d'idées pour la création d'un Kulturpass.

Claudine Bechet : Il faut ajouter que l'idée du Kulturpass est beaucoup plus âgée, car cela fait dix ans que le gouvernement en parle et qu'ATD-Quart monde le souhaite. C'était un peu un dialogue de sourds entre le milieu culturel et le milieu social, alors nous avons créé cette association pour être le trait d'union entre les deux. L'idée n'est pas la nôtre mais avec cette association, nous l'avons concrétisée.

Quand sera mis en circulation le Kulturpass et qui pourra en bénéficier?

C. B. : Il sera mis en circulation à partir du 1^{er} janvier sous la forme d'une carte.

K. P. : Ceux qui pourront en bé-

néficier sont toutes les personnes ayant droit à l'allocation de vie chère, décidée tous les ans par le conseil de gouvernement et délivrée à 12 000 foyers, ce qui fait un total de 30 000 personnes environ. Ainsi toutes ces personnes vont recevoir, à partir du 1^{er} janvier 2010, avec leur dossier à remplir d'allocation de vie chère, un autre formulaire pour faire la demande d'obtention du Kulturpass.

Toucher le maximum de personnes

Mais bien sûr, il y a beaucoup de personnes qui n'ont pas droit à cette allocation car elles bénéficient d'autres aides ou bien elles vivent dans des foyers, comme les demandeurs d'asile. Afin de toucher ces personnes, nous sommes en train de signer des partenariats avec des associations comme Caritas, la Croix-Rouge, etc.

Le Kulturpass sera-t-il gratuit et à quoi donne-t-il le droit?

C. B. : Il sera gratuit, valable un an, il est aussi nominatif et comporte

un numéro qui sera encodé afin de permettre le suivi. Il donne le droit à l'entrée gratuite dans les musées et à l'achat de billets de spectacle pour 1,50 euro dans tous les instituts ayant signé une convention de partenariat avec nous. Aujourd'hui, ces signatures sont en cours de négociation, puisque Octavie Modert a écrit mi-octobre une lettre à tous les instituts culturels du pays les invitant à signer cette convention. Ils disent tous oui à une exception près, mais on ne les nomme même pas car je suis persuadée qu'ils vont changer d'avis.

K.P. : Je tiens à souligner que les premiers partenaires à avoir signé sont la Ville de Luxembourg pour le Grand Théâtre, les Capucins, la Cinémathèque et les musées. Puis vous avez le théâtre du Centaure, la Kulturfabrik, les 3CL.

Dans la pratique, comment comptez-vous inciter ces personnes à franchir la porte des instituts culturels, après avoir évincé le problème du coût financier?

C. B. : Il est certain qu'au début, il y aura très peu de gens. Il faudra

leur apprendre à profiter de ces manifestations. Nous avons donc prévu un pass-associatif afin de permettre aux bénévoles des associations d'accompagner ces personnes. Ils auront le droit à ces mêmes avantages et pourront pour 1,50 euro avoir accès aux spectacles. Ils serviront de médiateurs, ce qui nous permettra d'organiser des visites guidées ou bien encore une conversation avec un comédien à la fin d'un spectacle. Les personnes qui auront déjà participé en ayant été accompagnée une première fois auront peut-être plus de courage pour aller ensuite seule aux différentes manifestations. Le but de tout ce projet est aussi inter-social. L'objectif, c'est que les gens se rencontrent mais aussi de sensibiliser la société au fait que ces gens-là, comme on dit, ont droit à la culture et c'est tout un processus que nous voulons déclencher. Il n'est pas juste qu'ils ne puissent pas y accéder.

Site internet actif à partir du 1^{er} janvier : www.culturall.lu, info@culturall.lu ou tél. : 621 43 06.



Claude Frisoni.

«Au-delà de la simple bonne conscience»

Claude Frisoni, directeur du CCRN, s'exprime sur la création du Kulturpass pour l'année à venir. Une année déclarée année européenne de Lutte contre la pauvreté.

À quelques jours de la signature d'une convention avec l'association Cultur'all donnant droit aux personnes munies d'un Kulturpass d'accéder aux manifestations culturelles, Claude Frisoni, directeur du Centre culturel de rencontre abbaye de Neumünster, s'exprime sur la création de ce nouveau laissez-passer culturel pour les plus démunis.

« Cette idée était une des dispositions qui faisaient partie du pacte culturel signé par les différents partis politiques avant la campagne électorale avec l'idée de permettre à des personnes défavorisées d'avoir un accès à la culture, comme cela est prévu dans l'article 27 de la déclaration

des droits de l'Homme. Ainsi nous avons trouvé positif que Cultur'all s'empare du projet et que les autorités acceptent cette idée. De plus, il faut se souvenir que 2010 est l'année européenne de Lutte contre la pauvreté. Ceci dit, j'ai quelques réserves à énoncer, il ne faut pas s'imaginer qu'en offrant des billets à tarif réduit, on réussira à faire tomber d'autres types de barrières. La première étant que même avec des billets gratuits, les gens ne vont pas forcément au spectacle. J'ai ainsi pensé à des opérations pendant cette année européenne de Lutte contre la pauvreté. Une personne qui achète un billet aurait le deuxième gratuit à condi-

tion de le donner à une personne à initier, on deviendrait son parrain. »

Le coût n'est pas le principal problème

« Il faut aller au-delà de la simple bonne conscience, qui est de vendre des billets pas chers. Je constate que si l'on regarde le nombre de billets gratuits que l'on donne aux institutions, c'est-à-dire aux ambassadeurs, aux consuls... cela représente un pourcentage conséquent. Et on observe que le soir d'un spectacle où c'est censé être complet, il reste plein de places, car ce qui ne coûte rien ne vaut rien. Alors comme ils

n'ont pas payé, ils ne se déplacent pas. Ainsi ce n'est pas le coût du billet qui fera la différence pour nous. Deuxième chose qui pourra poser un problème un jour, c'est que toutes ces dispositions permettant à ce public exclu de venir à des spectacles dépendent du bon vouloir des institutions culturelles. Je pense qu'il serait plus sain qu'il y ait une convention signée avec les autorités de tutelle, qui jusqu'à preuve du contraire subventionnent, et qui demanderaient à leurs partenaires subventionnés de s'engager dans la démarche. Il ne s'agit pas d'une contrainte, mais de convaincre les responsables qu'ils doivent faire partie de cette démarche. »